

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. Champ d'application

Les présentes CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (ci-après les « CGV MYTA ») s'appliquent à toutes les ventes (ci-après la « VENTE »), dans lesquelles SA de Minería y Tecnología de Arcillas (ci-après dénommée « MYTA ») est le vendeur ou le fournisseur de marchandises ou de tout autre bien meuble (ci-après l' « OBJET DE LA VENTE ») en l'absence de contrat spécifique conclu entre MYTA et l'ACHETEUR.

Les CGV MYTA seront publiées sur le site Internet de MYTA (<https://myta.es/>) afin que tous les ACHETEURS en prennent connaissance de manière générale.

Les présentes CGV MYTA s'appliqueront du mois de décembre 2025 jusqu'à l'entrée en vigueur de nouvelles conditions générales de vente.

2. Documents relatifs à la VENTE

Les documents relatifs à la VENTE sont inclus dans l'OFFRE de MYTA (ci-après l'OFFRE) et, le cas échéant, dans l'acceptation de l'OFFRE par l'ACHETEUR.

L'acceptation de l'OFFRE par l'ACHETEUR entraîne l'application exclusive des présentes CGV MYTA à ladite VENTE, y compris si l'ACHETEUR dispose de conditions d'achat ou de conditions similaires, lesquelles seront totalement écartées au profit des présentes.

Si l'ACHETEUR souhaite inclure dans la VENTE une clause, un accord ou une condition qui ne figure pas dans l'OFFRE ou les présentes CGV MYTA, il sera tenu de joindre à son document d'acceptation de l'OFFRE une demande expresse y afférente, afin d'obtenir le consentement écrit de MYTA. Sans acceptation expresse écrite de la part de MYTA, aucune référence aux conditions générales de l'ACHETEUR ne sera prise en compte.

L'OFFRE sera réputée acceptée par l'ACHETEUR en l'absence de document d'acceptation de celle-ci dès le commencement de tout travail et/ou l'exécution de tout acte par l'ACHETEUR. Dans ces circonstances, il sera admis que l'exécution de l'OFFRE a commencé.

3. Prix et mode de paiement

Le prix et le mode de paiement applicables sont indiqués dans chaque OFFRE.

Le prix étant révisable, l'ACHETEUR peut renoncer au contrat dans un délai de 2 jours à compter de la notification des nouveaux prix.

L'ACHETEUR effectue le paiement sans aucune réduction, compensation ou retenue sur les paiements.

4. Lieu, date et conditions de livraison

Le lieu, la date et les conditions de livraison sont indiqués dans l'OFFRE.

MYTA et l'ACHETEUR supporteront les frais dont ils ont respectivement la charge conformément aux incoterms fixés dans l'OFFRE ou, le cas échéant, aux conditions de livraison qui y sont définies. Les INCOTERMS seront interprétés au regard des incoterms officiels publiés par la Chambre de Commerce international à la date d'acceptation de l'OFFRE.

Quelles que soient les circonstances, l'ACHETEUR s'oblige à effectuer le paiement aux dates convenues, même en cas de retard du transport ou de la livraison imputable à MYTA.

L'ACHETEUR devra accepter la livraison, à condition que l'OBJET DE LA VENTE soit entièrement conforme au contenu de l'OFFRE.

L'ACHETEUR vérifie et examine la qualité et la quantité de l'OBJET DE LA VENTE au moment de la livraison. Une fois la vérification et l'examen effectués, l'OBJET DE LA VENTE sera réputé accepté par l'ACHETEUR, qui renonce à toute réclamation à l'encontre de MYTA.

Au terme d'un délai de cinq jours calendrier au cours duquel l'ACHETEUR peut signaler tout vice et/ou défaut caché affectant l'OBJET DE LA VENTE, aucune action ne pourra être engagée ni aucun droit réclamé à ce titre à l'encontre de MYTA.

L'OBJET DE LA VENTE sera réputé accepté en l'absence de toute réclamation écrite adressée par l'ACHETEUR à MYTA après écoulement des délais indiqués. Il s'ensuivra qu'aucune action ne pourra être engagée ni aucun droit réclamé à MYTA pour ces motifs.

Si l'OBJET DE LA VENTE est livré sous emballage ou s'il est nécessaire d'effectuer une analyse afin d'évaluer la qualité du produit, ou si l'inspection de l'OBJET DE LA VENTE après le retrait de l'emballage ou les contrôles de qualité réalisés par l'ACHETEUR révèlent que l'OBJET DE LA VENTE n'est pas conforme à la qualité convenue, l'ACHETEUR pourra refuser l'OBJET DE LA VENTE dans un délai de quatre jours à compter de sa date de livraison.

En cas de différend entre MYTA et l'ACHETEUR sur la qualité de l'OBJET DE LA VENTE, un organisme officiel compétent en la matière désigné par MYTA procédera à une analyse alternative dudit objet. L'avis rendu sera contraignant pour les deux parties. La partie contre laquelle l'avis sera rendu supportera les frais générés par celui-ci.

Si l'ACHETEUR refuse l'OBJET DE LA VENTE dans le délai fixé, conformément aux dispositions des paragraphes précédents, et s'il est établi que la qualité n'est pas conforme à ce qui était convenu, MYTA devra venir chercher l'OBJET DE LA VENTE et supporter les frais qui en découleront lorsqu'ils seront justifiés.

L'ACHETEUR n'est en aucun cas autorisé à retourner l'OBJET DE LA VENTE s'il a déjà été accepté ou après écoulement du délai de réclamation prévu en cas de défauts.

5. Transfert du risque et de la propriété

Le transfert du risque de préjudice, dommages ou de la perte de l'OBJET DE LA VENTE à l'ACHETEUR s'effectuera conformément à l'INCOTERM visé dans l'OFFRE.

MYTA restera propriétaire de l'OBJET DE LA VENTE jusqu'à la perception totale du paiement de son prix. Sans préjudice de la possibilité que MYTA puisse accepter des modes de paiement tels que des lettres de change, des billets à ordre ou des chèques, la créance ne sera éteinte qu'au moment où MYTA aura reçu le paiement irrévocable de la lettre de change, du billet à ordre ou l'encaissement définitif du chèque.

6. Garantie

MYTA garantit la conformité de l'OBJET DE LA VENTE avec les spécifications techniques définies dans l'OFFRE à la date de la livraison.

Dans tous les autres cas, MYTA ne garantit pas l'utilisation à laquelle l'ACHETEUR ou ses clients destineront l'OBJET DE LA VENTE, ni les applications éventuelles qu'ils en feront, ni leur compétence lors de l'utilisation de celui-ci par l'ACHETEUR ou ses clients, ni les défaillances échappant à son contrôle, en particulier celles résultant de l'usure normale, de fausses informations communiquées par l'ACHETEUR, d'un entretien incorrect, d'erreurs dans le suivi des instructions opérationnelles ou de l'utilisation inappropriée de tout matériel.

7. Cession

Aucune partie ne pourra céder les droits et les obligations de l'OFFRE sans le consentement écrit de l'autre partie, à la seule exception de la cession intégrale ou partielle du contrat par MYTA à l'une des entreprises faisant partie du même groupe commercial.

8. Impôts

La TVA et tout autre impôt, tarif ou autre charge en lien avec la VENTE seront supportés par l'ACHETEUR.

9. Suspension de la VENTE par MYTA

En cas d'inexécution, d'inexécution ponctuelle et/ou d'exécution défaillante de l'une quelconque des obligations incombant à l'ACHETEUR, MYTA aura le droit de suspendre l'exécution de la VENTE totalement ou en partie. L'ACHETEUR sera responsable de tous les dommages et préjudices qui en résulteront. La suspension prendra effet moyennant notification écrite envoyée par MYTA à l'ACHETEUR.

10. Limite de responsabilité

La responsabilité de MYTA se limite à la substitution de l'OBJET DE LA VENTE ayant causé le dommage ou au remboursement du prix versé pour son achat. La responsabilité de MYTA ne s'étend en aucun cas aux dommages indirects, consécutifs ou en rapport avec un manque à gagner, lesquels seront supportés par l'ACHETEUR.

Les limites décrites ci-dessus resteront sans effet en cas de dol de la part de MYTA. De même, ces limites ne s'appliqueront pas en présence d'un accord conclu en ce sens entre MYTA et l'ACHETEUR, auquel cas ledit accord sera respecté.

11. Propriété industrielle

L'ACHETEUR reconnaît que MYTA a la pleine propriété de l'ensemble des marques et des signes distinctifs qui permettent de déterminer l'origine des produits commercialisés par celle-ci.

L'OBJET DE LA VENTE n'implique en aucun cas le transfert d'une licence et/ou la cession quelconque de l'usage de la part de MYTA au profit de l'ACHETEUR en ce qui concerne les produits, leur composition et/ou les marques ou les signes distinctifs dont MYTA est le titulaire.

L'ACHETEUR assume expressément tous les risques découlant de l'utilisation ou de la vente de production, individuellement ou en combinaison avec d'autres matériaux ou lors d'une opération de fabrication au cours d'un processus, de l'OBJET DE LA VENTE.

12. Protection des données

Les données personnelles de personnes physiques (les Données) fournies ou qui ont été fournies dans le cadre de la VENTE par l'une des parties à l'autre, que ce soit par leurs représentants, leurs employés, les employés de leurs sous-traitants ou de toute autre personne physique (ci-après les « Intéressés ») feront l'objet d'un traitement par l'autre partie aux seules fins de l'exécution de la VENTE et du respect de toutes les obligations légales et contractuelles résultant de celle-ci.

Les données seront conservées pendant l'exécution de la VENTE et après celle-ci, tant que cela sera nécessaire au respect de toute obligation légale.

Les Intéressés pourront exercer dans les cas prévus par la loi les droits d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation du traitement et de portabilité de leurs Données, en ce qui concerne les Données communiquées à MYTA, en écrivant à l'adresse électronique suivante : datospersonales@samca.com.

De même, les Intéressés pourront présenter une réclamation auprès de l'Agence espagnole de Protection des Données (www.aepd.es).

13. Conformité

L'ACHETEUR déclare avoir pris connaissance de la Charte éthique et de la Politique de conformité du Groupe SAMCA auxquelles il a eu accès sur le lien : <https://gruposamca.com/cumplimiento-normativo>. Il s'oblige à se comporter pendant de l'exécution de la vente, directement ou à travers ses fournisseurs, contractants et/ou sous-traitants, conformément aux exigences légales en vigueur à tout moment et à la Charte éthique et la Politique de Confidentialité du Groupe SAMCA. Le non-respect de la Charte éthique et de la Politique du Groupe SAMCA de la part de l'ACHETEUR constituera une cause d'extinction de la vente.

14. Confidentialité

L'ACHETEUR et le VENDEUR garantissent la confidentialité de toutes les informations obtenues pour exécuter la VENTE (ci-après les « Informations ») et qu'ils les utiliseront uniquement pour s'acquitter des obligations qui en découlent.

Les Parties s'engagent à ne pas télécharger, introduire ou utiliser de quelque manière que ce soit les informations générées lors de la préparation ou l'exécution de la VENTE dans un outil et/ou un modèle d'intelligence artificielle (ci-après le « LLM »), tant public que privé, y compris les LLM hébergés chez des fournisseurs externes, à moins que le LLM et/ou l'environnement de traitement associé soit protégé de telle sorte qu'aucune personne non autorisée ne puisse y accéder.

15. Loi applicable

La VENTE est régie par la loi espagnole.

En cas de désaccords ou de litiges portant sur la validité, l'interprétation, le respect ou l'exécution des CGV MYTA, ainsi que sur les actes ou les transactions qui en font partie, les Parties acceptent expressément de les soumettre aux tribunaux de Saragosse (Espagne) et renoncent à tout autre ressort ou juridiction dont elles pourraient réclamer la compétence.
